

La lettre de Roujan



Bulletin d'Information Municipal N°6

Octobre 2021

LE MOT DU MAIRE

Cet été notre département, a encore été durement touché par le virus Covid, cette situation a entraîné l'annulation de nombreux évènements festifs. Notre fête locale avec sa brasucade a dû être annulée, les règles imposées : Pass sanitaire, fermeture de l'espace, contrôle des personnes présentes... étaient impossibles à mettre en place. Cette décision a été prise avec le comité des fêtes, les Elus et les autorités de la gendarmerie.

Heureusement la fête du 14 juillet a pu avoir lieu, les animations pour les enfants et la retraite aux flambeaux ont remporté un vif succès ainsi que le magnifique feu d'artifice. La rentrée scolaire s'est bien passée dans les écoles maternelle et primaire ainsi qu'au collège, malgré la crainte qui régnait en raison de l'épidémie.

Nous vous informons que notre police pluricommunale s'est renforcée avec l'arrivée du Brigadier-chef principal LEVRET Pierre-Emmanuel qui va épauler le gardien RINGUE Cyril déjà connu de nos administrés.

Pour les problèmes de tapage nocturne n'hésitez pas à appeler le 17 comme nous l'a conseillé le groupe d'intervention de la gendarmerie.

Nous remercions les habitants qui ont fait les efforts nécessaires pour leur container poubelle, mais il y a encore quelques récalcitrants qui ne respectent pas la procédure, aussi nous restons vigilants...

Nous rappelons que les zones bleues instaurées à certains endroits doivent permettre un mouvement des véhicules pour favoriser la vie commerciale du centre-ville. Le disque est obligatoire, notre police informe quand c'est possible et ensuite verbalise en cas de récidive.

La réhabilitation de la Tour de l'horloge est terminée, et c'est avec bonheur que les

Roujanais entendent à nouveau les heures qui s'égrènent.

Les travaux de la mairie avancent et nous espérons pouvoir inaugurer les lieux avant la fin de l'année.

Nous continuons à travailler avec un seul but : améliorer la vie de nos concitoyens.

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Le recensement de la population aura lieu à Roujan du 20 janvier au 19 février 2021.

Le territoire communal sera découpé en 6 districts, affecté chacun à un agent recenseur recruté par la municipalité. Vous pouvez déposer votre candidature en Mairie !

Chaque agent recenseur effectuera une tournée de reconnaissance de son district début janvier et distribuera une lettre d'information dans chaque boîte aux lettres.

Pour tous ceux qui le peuvent, **il est recommandé de répondre sur le site Internet du recensement.**

La collecte des informations démarrera le jeudi 20 janvier et se terminera le samedi 19 février. Nous vous remercions d'accorder le meilleur accueil aux agents recenseurs qui seront munis d'une carte officielle.

ENTRETIEN DES HAIES

Pour rappel, dans les lotissements il est demandé aux propriétaires d'entretenir les haies qui débordent trop souvent sur le domaine public.

Dans les ZAC, les haies qui ont été plantées en bordure de voies font partie du terrain de chaque propriétaire, et celui-ci doit les tailler régulièrement car cela gêne la circulation, en toute sécurité, des piétons et des poussettes (Article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

CCAS pluricommunal



Reprise des ateliers depuis début octobre, ateliers : mémoire, mosaïque, numérique, loisirs créatifs.

Inscriptions au CCAS 04 67 25 01 45.

Braderie prévue le 10 novembre à la salle du peuple de 10h à 17h. Tout à 1 euro.

Venez nombreux.



Le Conseil départemental de l'Hérault s'est doté d'un nouveau bus PMI en remplacement du mini bus qui sillonnait plusieurs communes de notre département.

Aujourd'hui, les consultations et les permanences de PMI assurées par les médecins, les puéricultrices et les sage-femmes reprennent à compter du 5 octobre 2021.

Il sera présent à Roujan les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi matin de chaque mois, au plateau scolaire. Contact au 04.67.37.44.60.

SACS POUBELLE

Après discussion en conseil municipal, il a été décidé de supprimer la distribution des sacs poubelle pour être en accord avec la protection de l'environnement.

REPAS DES ANCIENS

L'ensemble du conseil municipal est heureux d'accueillir nos « aînés » pour un repas festif le samedi 6 novembre à la salle polyvalente. Les personnes intéressées et âgées de 67 ans et plus doivent se faire inscrire en mairie avant le vendredi 29 octobre. Le pass sanitaire sera demandé.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ROUJANAIS

L'équipe municipale souhaite rencontrer les nouveaux arrivants sur notre commune, pour se présenter autour du pot de l'amitié. Cette rencontre aura lieu le vendredi 26 novembre à partir de 18 h 30 à la salle du Peuple, place de la Mairie.

Toutes les familles arrivées en 2020 et 2021 doivent s'inscrire au secrétariat de Mairie. Le pass sanitaire sera demandé.

ÉTAT CIVIL

M. le Maire et le Conseil Municipal ont la joie de faire part de la naissance de :

RAGON Eyden, né le 6 juillet 2021 à Béziers
BRUNEL Maël, né le 19 juillet 2021 à Béziers
AUSSILLOUS Lily, née le 28 juillet 2021 à Béziers
GRANDPRE Eliot, né le 1^{er} août 2021 à Sète
MILLION RUFFIER Logan, né le 22 septembre 2021

De l'union de

LE BASTARD Stéphane et LE BASTARD Sophie, célébrée le 29 mai 2021
BOSCH Benjamin et COPPIER Alexandra, célébrée le 3 juillet 2021
DECAUDAIN Christophe et POMMIER Déborah, célébrée le 31 juillet 2021

VIGUIER Rudy et FERRANDEZ Laura, célébrée le 31 juillet 2021
BOUSQUET Stéphan et CASTAGNE Christelle, célébrée le 14 août 2021
GREGOIRE Jean-Philippe et GERVASONI Sophie, célébrée le 28 août 2021

Et le regret de faire part du décès de :

PASTOUREL Marie, décédée le 13 juin 2021 à Roujan
STERCHELE Silvano, décédé le 15 juillet à Roujan
OLIVIER Régine, décédée le 21 juillet 2021 à Béziers
BERNHARDT Huguette, décédée le 22 juillet 2021 à Béziers
FABRE Danièle veuve RAVAILLE, décédée le 28 juillet 2021 à Béziers
COMBE Marcel, décédé le 30 juillet 2021 à Roujan
SOUYRI Lucette veuve DUPRAT, décédée le 6 août 2021 à Béziers
PISTRE Aimé, décédé le 1^{er} septembre 2021 à Montpellier
GREBOL Jean, décédé le 5 septembre 2021 à Montpellier
MARIE Louise veuve CAUSSE, décédée le 07 septembre 2021 à Montpellier
CAHUZAC Reine veuve MARSEILLE, décédée le 12 septembre 2021 à Abeilhan
DE NAUW Jean, décédé le 14 septembre 2021 à Lamalou les Bains
JEANJEAN René, décédé le 17 septembre 2021 à Boujan-sur-Libron
BLANCHET Enzo, décédé le 18 septembre 2021 à Montpellier

OPÉRATION FAÇADES



Le Pays Haut Languedoc et Vignobles peut aider les propriétaires dans le cadre de la rénovation de façades des bâtiments anciens, **sous forme de subvention pouvant atteindre 50% du montant des travaux.**

Cette aide est acquise à condition de remplir des conditions précises :

- L'immeuble doit être compris dans un périmètre défini.
- La façade doit être visible de la rue et refaite en totalité.
- Les travaux doivent être réalisés dans les conditions établies par le PHLV

Un nouveau périmètre a été défini le 7 juillet 2021.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au secrétariat de la Mairie

REZO POUCE

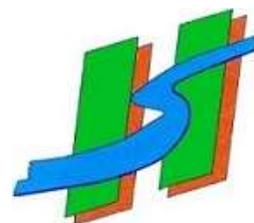
Vous avez certainement remarqué les panneaux Rezo Pouce mis en place par la Communauté de Communes. C'est un réseau solidaire pour partager les trajets entre voisins et divers automobilistes. De nombreux arrêts ont été mis en place dans notre village, ils servent au covoiturage et à l'autostop !

Rezo Pouce a la vocation de compléter l'offre des transports publics pour faciliter les déplacements à moindre coût et à diminuer les gaz à effet de serre en partageant nos trajets.

Vous pouvez télécharger l'application sur votre smartphone.



SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT



Le SMEVH protège ses captages...

Les périmètres de protection visent à protéger les ressources d'eau potable contre les risques pouvant subvenir dans l'environnement proche des captages.

La protection de ces captages est un travail de longue haleine : le SMEVH a mis en œuvre une politique foncière dans les années 80 avec l'achat de 10 ha en amont du captage, et plantation de peupliers.

En 2009, les captages de Cazouls d'Hérault sont classés dans les 500 captages prioritaires du Grenelle de l'Environnement (Engagement n°101 de 2006).

L'année suivante, le SMEVH acquiert 12 ha supplémentaires (avec l'aide de l'Agence de l'Eau) pour la mise en culture de vignes « bio » (par le biais de bail environnemental de 25 ans).

S'en suit alors une convention avec un berger pour l'entretien des parcelles de peupliers de façon « naturelle » (afin de supprimer l'intervention d'engins motorisés) ; puis l'achat en 2020 de 15 ha (à nouveau avec l'aide de l'Agence de l'Eau, et bail environnemental de 25 ans avec la SAFER) pour y installer deux jeunes agriculteurs et planter des cépages résistants, le tout en culture biologique.

La politique foncière du SMEVH a été payante, puisqu'en 2020, les captages de Cazouls sont sortis de la liste du Grenelle de l'Environnement car la qualité de l'eau y est remarquable.

En 2021, le SMEVH continue sur sa lancée, et adopte le « régime forestier » pour ses parcelles de peupliers (qui au passage prennent le nom de « Forêt du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault) et adhère à l'association des communes forestières de l'Hérault.

La gestion de cette « forêt » est déléguée (par convention) à l'Office National des Forêts : les peupliers vont donc être exploités et vendus au fur et à mesure... L'ONF va renforcer la biodiversité des lieux en plantant 1200 arbustes de différentes essences de hautes et basses futaies (feuillus) compatibles avec les différents sols rencontrés in situ.

Avec ces diverses actions, le SMEVH contribue à améliorer de manière pérenne et significative la sécurité sanitaire des eaux distribuées au robinet des consommateurs...

DÉMARCHES EN LIGNE



La commune de Roujan propose à ses administrés d'effectuer certaines démarches administratives sur le site internet www.service-public.fr.

Vous pouvez ainsi :

- Demander votre inscription sur les listes électorales ;
- Procéder à votre recensement citoyen obligatoire ;
- Déclarer un changement d'adresse ;
- Demander un acte d'état civil établi par la commune ;
- Déposer un dossier de PACS ;
- Déclarer l'ouverture de votre chantier dans le cadre d'un permis de construire.

Pour cela il vous faudra créer un compte personnel sur le site Internet et être en capacité de scanner les pièces justificatives demandées le cas échéant.

